

DÉLIBÉRATION N° 2022-001

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 25 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

18.03.2022

DATE D'AFFICHAGE

25.03.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente mn, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. GRANDO. OROY Angélique, pouvoir à Mme DENUNCQ.

M. DAYDÉ Gérald a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le Receveur Municipal est régulier ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 15 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2022-002

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 25 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

18.03.2022

DATE D'AFFICHAGE

25.03.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente mn, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. GRANDO. OROY Angélique, pouvoir à Mme DENUNCQ.

M. DAYDÉ Gérald a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte administratif – Exercice 2021.

Sous la présidence de Madame Annick PANNET,

▫ Approuve le compte administratif de l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	Dépenses	Recettes	Résultats d'exécution
Section fonctionnement	357.997,32	426.677,20	68.679,88
Section investissement	66.516,93	49.823,48	- 16.693,45
Report N-1 en section fonctionnement (002)		249.232,82	249.232,82
Report N-1 en section d'investissement (001)		116.178,54	116.178,54
TOTAL (Réalizations + reports)	424.514,25	841.912,04	417.397,79

Vote : 13 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2022-003**DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE POMMIERS**-----
Séance du 25 MARS 2022
-----**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil :	13
En exercice :	15
Votants :	15

DATE DE CONVOCATION

18.03.2022

DATE D'AFFICHAGE

25.03.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente mn, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. GRANDO. OROY Angélique, pouvoir à Mme DENUNCQ.

M. DAYDÉ Gérald a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat global de fonctionnement de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Constate que celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

EN FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice :	+	68.679,88 €
Résultat antérieur (002) :	+	249.232,82 €
RESULTAT CUMULE :	+	317.912,70 €

EN INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	-	16.693,45 €
Résultat antérieur (001) :	+	116.178,54 €
RESULTAT CUMULE (1) :	+	99.485,09 €

Restes à réaliser :

En Dépenses (2) :	-	150.074,00 €
En Recettes (3) :	+	00,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT (1+2+3) : 50.588,91 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que

dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde net d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser et d'autre part en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	50.588,91 €
LIGNE 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	267.323,79 €
LIGNE 001 : Résultat d'investissement reporté :	99.485,09 €

Vote : 15 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2022-004

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 25 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

18.03.2022

DATE D'AFFICHAGE

25.03.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente mn, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. GRANDO. OROY Angélique, pouvoir à Mme DENUNCQ.

M. DAYDÉ Gérald a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Approbation des statuts modifiés de GrandSoissons Agglomération – Transfert de la contribution SDIS.

Par délibération n° CC/2022/1 en date du 20/01/2022, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la mise à jour de ses statuts afin de décider du transfert de la contribution SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) des communes à GrandSoissons Agglomération.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification des délibérations de l'organe délibérant aux maires, pour se prononcer sur les modifications envisagées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification statutaire présentée.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée émet un avis favorable à la modification statutaire portant sur le transfert de la contribution SDIS des communes à GrandSoissons Agglomération.

Vote : 15 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2022-005

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 25 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

18.03.2022

DATE D'AFFICHAGE

25.03.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente mn, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. GRANDO. OROY Angélique, pouvoir à Mme DENUNCQ.

M. DAYDÉ Gérald a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Création de Poste Emploi Parcours Compétences (PEC).

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, il est proposé de créer un emploi dans les conditions ci-après, dans les meilleurs délais possibles à compter de l'adoption de cette délibération.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- PRÉCISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée comprise entre 9 et 12 mois.

- PRECISE que la durée du travail est fixée au minimum à 30 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.
- AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- AUTORISE le Maire à signer la convention ad hoc et le contrat de travail à durée déterminée.

Vote : 15 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2022-006

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 25 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

18.03.2022

DATE D’AFFICHAGE

25.03.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente mn, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. GRANDO. OROY Angélique, pouvoir à Mme DENUNCQ.

M. DAYDÉ Gérald a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Fixation des tarifs du Temps Périscolaire et de Cantine – Année 2022/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les forfaits Temps Périscolaire et Cantine comme suit :

- Temps Périscolaire du matin et du soir (fin de classe à 17h 15) : 1,70 €
- Temps Périscolaire du soir (de 17h 15 à 18h 30) : 2,15 €
- Cantine : (repas + forfait Temps Périscolaire) : 4,95 € pour le RPI ; 5,75 € hors RPI. Repas de secours : 9,90 €. Forfait dans le cadre d'un PAI Alimentaire : 1,90 €.

Vote : 15 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2022-007

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 25 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

18.03.2022

DATE D'AFFICHAGE

25.03.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente mn, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. GRANDO. OROY Angélique, pouvoir à Mme DENUNCQ.

M. DAYDÉ Gérald a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Règlement intérieur du Temps Périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le nouveau règlement intérieur du temps périscolaire qui prendra effet à compter du 1er septembre 2022.

Ce document sera reconduit tous les ans, et soumis à l'Assemblée qu'en cas de modification.

Vote : 15 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2022-008

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 25 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

18.03.2022

DATE D'AFFICHAGE

25.03.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente mn, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. GRANDO. OROY Angélique, pouvoir à Mme DENUNCQ.

M. DAYDÉ Gérald a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Règlement Location Salle Communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le nouveau règlement de location de la salle communale.

Ce document sera reconduit tous les ans, et soumis à l'Assemblée qu'en cas de modification.

Vote : 15 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2022-009

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 25 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

18.03.2022

DATE D'AFFICHAGE

25.03.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente mn, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. GRANDO. OROY Angélique, pouvoir à Mme DENUNCQ.

M. DAYDÉ Gérald a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Tarifs Location Salle Communale.

Considérant l'article L.2125-1 du code de la propriété de personnes publiques que l'Assemblée est amenée à statuer sur les tarifs et les différentes modalités d'encaissement des produits résultants des locations de la salle communale ;

Considérant la CE (5 octobre 1984, rep. 47875) que les tarifs peuvent être réduits pour les habitants de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, établit une grille tarifaire différenciée :

▫ Non résidents à Pommiers (« extérieurs ») :

Vin d'honneur : 130 € / Journée ou soirée : 180 € / Week-end : 270 €.

▫ Résidents à Pommiers (« Pomméramiens ») :

Vin d'honneur : 70 € / Journée ou soirée : 100 € / Week-end : 150 €.

▫ Instaure un forfait de 10 € pour frais de gestion courante.

Crée un titre exécutoire d'avis des sommes à payer (montant total de location + frais de gestion courante) sera transmis au locataire à la date de réservation de la salle. La réservation ne deviendra effective qu'après acquittement des sommes dues.

Vote : 15 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

